

Les Vingt-huit sommés de se partager les réfugiés

UE La Commission a menacé de sanctions la Hongrie et la Pologne, si elles refusent toujours d'accueillir des réfugiés.

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Gare aux sanctions ! Dimitris Avramopoulos, commissaire européen chargé des migrations, a été "très clair" ce mardi matin, alors qu'il s'exprimait devant le Parlement européen réuni en plénière strasbourgeoise : si les Etats membres ne prennent pas de mesures pour accélérer le processus de relocalisation des réfugiés syriens, érythréens et irakiens confinés en Italie et en Grèce, la Commission "usera de ses prérogatives" et envisagera "l'ouverture de procédures en infraction". M. Avramopoulos leur laisse donc un mois pour montrer leur détermination à tenir les engagements qu'ils ont pris en septembre 2015, au plus fort de la crise migratoire.

11 % des objectifs atteints

A l'époque, et sur proposition de la Commission européenne soutenue par le Parlement, les Etats membres s'étaient mis d'accord pour se répartir 160 000 demandeurs d'asile depuis les pays "en première ligne" que sont l'Italie et la Grèce. Le mécanisme de répartition se fondait sur des quotas calculés en fonction de critères tels que la population, le PIB, le taux de chômage, etc. Il était basé sur la solidarité, comme ce fut rappelé lors des débats, et il

devait avoir atteint ses objectifs en septembre 2017.

A moins de cinq mois de l'échéance – près de deux ans plus tard – le moins que l'on puisse dire est que les résultats ne sont pas au rendez-vous puisque l'on ne comptait fin avril que 17 903 personnes relocalisées, 5 413 depuis l'Italie et 12 490 depuis la Grèce. A ce jour, un peu plus de 11 % des objectifs initiaux sont donc atteints (un peu moins de 15 % en ce qui concerne la Belgique qui affiche 551 relocalisations sur les 3 812 prévues). Une situation qui n'est pas acceptable, a signifié M. Avramopoulos.

Refus de Budapest et Varsovie

A l'heure actuelle, seules Malte et la Finlande semblent sur la bonne voie pour honorer leurs obligations dans les temps. La Bulgarie, la Croatie et la Slovaquie se sont décidées à s'inscrire dans le processus mais en trainant les pieds et sur une base très limitée. L'Autriche a annoncé qu'elle allait s'y mettre.

Quant à la Hongrie et la Pologne, elles refusent encore et toujours de participer au système. A leurs risques et périls, a donc annoncé Avramopoulos, se disant "ravi" que les points qu'il estime essentiels se retrouvent dans une résolution que le Parlement européen votera jeudi. Parmi ceux-ci, on trouve en première ligne le respect

des engagements pris par les Etats membres mais aussi une meilleure efficacité des procédures déclenchées à partir des hotspots mis en place en Italie et en Grèce. "Il faut que toutes les demandes éligibles soient traitées et que tous les Etats membres s'approprient le régime", a répété M. Avramopoulos. D'ici septembre idéalement, mais aussi au-delà car "une facture reste à payer même si sa date d'échéance est dépassée".

551

personnes relocalisées

On compte 551 relocalisés en Belgique depuis la Grèce et l'Italie sur les 3 812 prévus.